



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Invalidation partielle de la Loi 21

LES IPSO DÉNONCENT UNE DÉCISION QUI MENACE LA COHÉSION QUÉBÉCOISE

Montréal, le 21 avril 2021 – Les Intellectuels pour la souveraineté (IPSO) manifestent leur très profonde inquiétude après que la Cour supérieure a décidé que les commissions scolaires anglophones seraient exemptées de la *Loi sur la laïcité de l'État*, dite « Loi 21 ». En dépit du maintien partiel de la Loi, ce jugement est une entrave extrêmement grave à la cohésion sociétale.

Pour Micheline Labelle, vice-présidente des IPSO et professeure émérite au département de sociologie de l'UQAM, « ce jugement crée une brèche qui va diviser un peu plus les relations entre les francophones et anglophones du Québec et va nourrir dangereusement le ressentiment ». En effet, cette décision entretient un préjugé détestable contre les Québécois et les Québécoises francophones qui seraient moins ouvertes à la diversité que leurs compatriotes de langue anglaise. Avec ce parti pris en défaveur du vivre ensemble, l'intégration à la communauté nationale des personnes venues de l'étranger risque d'en souffrir. En outre, quelques mois après la décision des tribunaux de suspendre, dans le réseau anglophone, la Loi 40 qui remplace les commissions scolaires par des centres de services, la décision du Juge Blanchard institutionnalise un peu plus les « deux solitudes ». En d'autres termes, ce jugement fracture davantage le Québec en faisant planer la menace d'un partitionnement qui ne dit pas son nom. Il crée aussi, au regard de la protection contre l'influence indue, deux catégories d'enfants québécois.

Les membres du Conseil d'administration des IPSO rappellent enfin que la *Loi constitutionnelle* et la *Charte canadienne des droits et libertés* invoquées dans ce jugement n'ont jamais été reconnues par le peuple québécois et ses institutions. Quel que soit le regard que l'on peut porter sur la Loi 21, ce jugement heurte les Québécoises et les Québécois qui évoluent depuis près de 40 ans dans un régime constitutionnel qu'ils n'ont pas choisi. Contre les effets délétères du multiculturalisme canadien constitutionnalisé depuis 1982, et qui oppose les uns aux autres, les IPSO militent pour que la Loi soit la même pour tous et toutes.

À propos des IPSO

Les Intellectuels pour la souveraineté (IPSO) ont été fondés à l'occasion du référendum de 1995. Depuis, leurs membres ont publié plus de 400 textes sur divers aspects de la question nationale dans les journaux et les revues scientifiques. Pour en apprendre davantage sur les IPSO, consultez le site www.ipsoquebec.org.

— 30 —

Pour information :

Florent Michelot
florent@michelot.info
514-806-1838